

FONCIERE VINDI

Société anonyme au capital social de 2 174 944,09 euros
Siège social : 3 avenue Hoche – 75 008 Paris
R.C.S. Paris 438 400 723

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

DU 24 AOUT 2015

Mesdames, Messieurs,

Votre Conseil d'Administration vous a réunis en Assemblée Générale Ordinaire pour vous rendre compte de l'activité de SA FONCIERE VINDI au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, et soumettre à votre approbation les comptes sociaux dudit exercice.

Lors de l'assemblée, vous entendrez la lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Les rapports du Commissaire aux comptes, le rapport de gestion, les comptes annuels et tous autres documents s'y rapportant ont été mis à votre disposition au siège social dans les conditions et délais prévus par la loi, afin que vous puissiez en prendre connaissance.

Ainsi, conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire afin de vous soumettre les résolutions suivantes :

Ordre du jour relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014 ;
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce ;
- Approbation des comptes sociaux et des opérations de l'exercice ;
- Approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire ;
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant ;
- Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil,
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture du rapport des commissaires aux comptes.

SECTION 1 : RAPPORT DE GESTION

I. SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis dans le respect des dispositions du plan comptable et en observant les principes de prudence et de sincérité.

Conformément à la volonté des actionnaires, notre société et le Groupe FONCIERE VINDI dans son ensemble a poursuivi le développement de son activité immobilière.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2014, notre société a réalisé un chiffre d'affaires en baisse comparé à l'exercice précédent. En effet, le chiffre d'affaires de l'exercice est de 84.562 € contre 1.735.162 € pour 2013.

Le résultat net de l'exercice est en forte baisse par rapport au résultat de l'exercice précédent. Il est déficitaire de 1.345.713 €.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

En juin 2014, notre Société a la mise en place d'un emprunt obligataire remboursables coté afin de se donner les moyens supplémentaires de son développement.

Cet emprunt d'un montant de un million sept cent mille euros (1.700.000 €) correspond à l'émission de cent soixante-dix mille (170 000) obligations remboursables émises au prix unitaire de dix euros (10 €) chacune.

Chaque obligation est remboursable en numéraire à raison de dix euros (10 €) pour une (1) obligation.

La souscription des cent soixante-dix mille (170 000) obligations était réservée à la société MARTHON INVESTMENTS Ltd, au capital de 85 000 000 Shekels, dont le siège social est situé 105 Allenby street - Tel Aviv- Israel immatriculée sous le numéro unique 520 038 688, représentée par Monsieur Yehuda Gorsd en sa qualité de Président.

EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L. 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la société n'a effectué aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

2. EXAMEN DES COMPTES

2.1. BILAN ET COMPTE DE RESULTAT

Bilan Actif

- L'actif immobilisé ressort en valeur nette à la clôture de l'exercice à la somme de 35 642 820 € contre 34 987 324 € à la clôture de l'exercice précédent.

- L'actif circulant représente une somme de 5 047 691 € contre 6 007 063 € à la clôture de l'exercice précédent.

Bilan Passif

- Avant répartition, les capitaux propres sont de 21 125 241 €

- Les dettes ressortent à

18 468 758 €

Au 31 décembre 2014, le total du bilan de la société s'élevait à 40 700 070 € contre 41 000 751 € pour l'exercice précédent.

Compte de Résultat

En complément des informations à caractère financier qui font l'objet de l'annexe de votre bilan, nous vous commentons ci-après les éléments principaux de votre compte de résultat :

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 84 562 € contre 1 735 162 € au titre de l'exercice précédent ;

Le total des produits d'exploitation s'élève à 84 563 €;

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 602 541 € contre 2 373 336 € au titre de l'exercice précédent ;

Le résultat d'exploitation ressort à – 517 979 € contre - 483 468 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de -785 328 €, le résultat courant avant impôts de l'exercice ressort à -1 303 306 € contre 373 678 € au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de -41 255 €, d'un impôt sur les bénéfices de 1 152 €, le résultat de l'exercice se solde par une perte nette de 1 345 713 € contre un bénéfice de 485 648 € pour l'exercice précédent.

PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentations et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne comprennent aucune dépense non déductible fiscalement au sens des dispositions de l'article 39-4 de ce même code.

2.2. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice soit la somme de -1 345 713 euros comme suit :

- -1 345 713 euros au compte « Report à nouveau » s'élevant à 12 162 955 euros et qui sera porté du fait de cette affectation à la somme de 10 817 242 euros.

2.3. RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

2.4. RESULTAT DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats des cinq derniers exercices de la SA FONCIERE VINDI est présenté ci-

dessous.

Nature des Indications / Périodes	31/12/2014	31/12/2013	31/12/2012	31/03/2012	31/03/2011
Durée de l'exercice	12 mois	12 mois	9 mois	12 mois	12 mois
I - Situation financière en fin d'exercice					
a) Capital social	2 174 944	2 174 944	1 540 000	1 540 000	1 540 000
b) Nombre d'actions émises					
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
II - Résultat global des opérations effectives					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	84 562	1 735 162	844 940	94 420	48 600
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	488 820	-292 559	134 058	-255 075	3 858 540
c) Impôt sur les bénéfices	1 152	69 896		31 143	-1 716
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	487 668	-362 455	134 058	-286 218	3 860 256
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	1 345 713	485 648	10 140	381 802	3 431 365
f) Montants des bénéfices distribués					
g) Participation des salariés					
III - Résultat des opérations réduit à une seule action					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements					
b) Bénéfice après impôt, amortissements provisions					
c) Dividende versé à chaque action					
IV - Personnel :					
a) Nombre de salariés					
b) Montant de la masse salariale	28 518	27 441	18 255	52 441	32 441
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	13 637	12 533	7 045	24 682	17 933

3. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2014, la SA FONCIERE VINDI détient les filiales et participations suivantes :

En K€	% de détention
SAS Foncière Vindi	
Foncière Volta	13,81%
Crosswood	43,3%
SCBSM	0,75%
SA Vindi Properties	100,00%
SCI Properties	99,00%
SCI Michelet	100,00%
SCI de la Forêt	100,00%
SCI Villiers	63,00%
SCI ST	50,00%
SCI YMG	100,00%
SCI MTG	50,00%
SCI Leclerc 7	40,00%
UEI	27,00%
SNC Billancourt	100,00%
SCI Financière Darue	35,00%
SNC FP	61,00%
SCI Partners	100,00%
SNC 2YM	50,00%

3.1. MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE DE PARTICIPATIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PRISES DE PARTICIPATIONS

neant

FRANCHISSEMENTS DE SEUILS

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-6 du Code de commerce, le tableau ci-dessous récapitule les mouvements significatifs enregistrés au cours de l'exercice sur les participations de la société :

Sociétés	solde 31/12/2013	Augmentation	Diminution	Solde 31/12/2014
SCBSM	429 948	0	207 220	222 728
FONCIERE VOLTA	7 735 511	55 350	6016	7 784 844
CROSSWOOD	12 740 402	0	0	12 740 402
U EUROPE ISRAEL	209 872	0	0	209 872

3.2. ACTIVITE ET RESULTATS DES SOCIETES DU PORTEFEUILLE

ACTIVITES DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés civiles du Groupe FONCIERE VINDI

La majeure partie des filiales de la SA FONCIERE VINDI sont des sociétés civiles immobilières. Ces filiales n'ont aucune autre activité à l'exception de la détention et la location de leur patrimoine immobilier. L'ensemble des fonctions de gestion et de direction sont assurée par la SA FONCIERE VINDI ou ses mandataires sociaux.

SCBSM et le Groupe SCBSM

Crosswood

Le patrimoine de CROSSWOOD se répartit entre un portefeuille immobilier composé de commerces et de bureaux et une participation de plus de 30% au capital d'une foncière cotée en Bourse (SCBSM).

En 2014, Crosswood a concentré sa stratégie sur ses deux activités principales :

- L'accompagnement de sa participation au capital de SCBSM, société foncière cotée sur Euronext ;
- La promotion immobilière.

Au 31 décembre 2014, le patrimoine immobilier brut de Crosswood (hors participation dans SCBSM) est composé de 12,1 M€ d'immeubles de placement et 18,9 M€ d'actifs en promotion. Le patrimoine immobilier net ressort à 17,5 M€ du fait de la comptabilisation à l'avancement du résultat des activités de promotion.

Les arbitrages réalisés au cours de l'exercice (20,9 M€) ont permis d'accélérer le désendettement de la société. Le ratio d'endettement LTV (Loan to value) ressort ainsi à 31,8% au 31 décembre 2014, contre 32,6% un an plus tôt.

Au 31 décembre 2014, l'ANR de liquidation par action ressort à 4,04 € contre 3,70 € un an plus tôt. Sur la base du dernier cours coté au 29 avril 2015 (2,43 €), la décote sur ANR est de 39,9%.

CROSSWOOD est cotée sur le compartiment C de NYSE Euronext à Paris sous les références ISIN FR0000050395 et mnémonique CROS.

SCBSM

SCBSM est une foncière cotée sur Euronext à Paris (FR0006239109- CBSM) depuis novembre 2006. Le patrimoine immobilier du Groupe, hors projets en développement et participations minoritaires, s'élève au 31 décembre 2014 à 301 M€ composé à 48% d'actifs Prime (Paris QCA).

SCBSM développe un modèle économique original associant la création de valeur (restructurations, extensions) sur des actifs à fort potentiel et le réinvestissement des profits dans des actifs parisiens.

SCBSM s'impose aujourd'hui comme une des rares foncières patrimoniales cotées disposant d'un portefeuille harmonieusement réparti sur 2 classes d'actifs de qualité et complémentaires : la sécurité d'un portefeuille parisien associée à la capacité de générer des plus-values importantes des *retail parks*.

Au 31 décembre 2014, SCBSM dispose de plus de 100 M€ de fonds propres et d'un Actif Net Réévalué (ANR) par action de 10,60 €.

SCBSM dispose du statut SIIC.

Foncière Volta

FONCIERE VOLTA est une société immobilière cotée sur Euronext à Paris (FR0000053944 – SPEL) qui développe une activité de foncière et une activité de promotion immobilière.

Au terme de l'exercice 2014, Foncière Volta affiche des performances financières suivantes :

- Valeur du patrimoine de 150,2 M€
- Un bénéfice net, part du groupe, de 3 M€ ;
- Un Actif net réévalué (ANR) de 7,24 € par action ;
- Un ratio d'endettement LTV en amélioration à 47,4%.

Résultats des filiales et participations

Le tableau des résultats des filiales et participations est présenté ci-dessous.

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
DE LA FORET	1524	-788174	100	7510	0	814766		38104	-71821	
VINDI PROPERTIES	100		100	1000	1000			21 219	-121663	
SCI PROPERTIES	100		99	99	99	426 117				
MICHELET	450222	760928	100	450	450			98 250	154102	
BILLANCOURT	1000	1214890	100	1000	1000			0	34174	
VILLIERS	150	-11509	63	94	94	16452		0	-779	
FIN DARU	40000	-328	35	14000	14000					
SCI LECLERC 7	100	-15905	40	40	40			55 514	19123	
SNC FP	100	-207	61	61	61			0	-73	
SNC 2YM	100	-597	50	50	50	143		0	-435	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
YMG	762	-182060	100	381	381	297528		8 517	-14414	
MTG	152	102355	50	76	76			17 882	8071	
ST	1000	-1041	50	500	500	500000		0	0	
PARTNERS	1000	188280	100	351	351			0	5303	
FONCIERE VOLTA	18 040 632	51 432 465	13.81	7 784 844	4 780 796	0		1670 891	105 153	
CROSSWOOD	10633000		43.3	12740402	11318 221	409 417				
UEI (EN SHKELS NIS)	10000	-963 269	27	209872	209872	2 451 027		532 433	-15 011	
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										

Aliénations d'actions effectuées en raison de la réglementation des participations croisées et de franchissements de seuil

Néant

4. INFORMATIONS CONCERNANT LE CAPITAL — AUTOCONTROLE

4.1 MONTANT DU CAPITAL SOCIAL AU 31 DECEMBRE 2014

Au 31 décembre 2014 :

Nombre d'actions émises : 19 772 219

Valeur nominale : 0,11

Nature des actions émises : actions ordinaires

Montant du capital émis : 2 174 944

Le capital social émis de la SA FONCIERE VINDI a été intégralement libéré.

4.2 RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 31 décembre 2014, la répartition du capital et des droits de vote s'établit de la façon suivante :

	Situation au 31/12/2014	% capital	% droits de vote
Evelyne VATURI	13 999 994	70,81 %	70,81 %
FOCH PARTNERS SA	2 638 888	13,346 %	13,346 %
Monsieur Yaacov GORSO	1 043 433	5,28 %	5,28 %
SOCIETE CENTRALE DES BOIS ET SCIERIES DE LA MANCHE SA	944 444	4,777 %	4,777 %
SIM	605 555	3,063 %	3,063 %
SCI DES PRES	494 444	2,501 %	2,501 %
Sylvain VATURI	1	0,000005 %	0,000005 %
Sandrine CHOUKROUN	1	0,000005 %	0,000005 %
Antoine MENARD	1	0,000005 %	0,000005 %
Nicole GUEDJ	1	0,000005 %	0,000005 %
SCI PARTNERS	1	0,000005 %	0,000005 %
SCI MICHELET	1	0,000005 %	0,000005 %
PUBLIC	45 455	0,23 %	0,23 %
TOTAL	19 772 219	100,00%	100,00%

4.3 MODIFICATIONS DU CAPITAL INTERVENUES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Le tableau ci-dessous fait apparaître l'évolution du capital depuis la création :

Date	Nature de l'opération	Nb d'actions émises	Prix d'émission (€/action)	Augmentation de capital (en €)	Capital après l'opération (en f)	Prime d'émission (€)	Nb d'actions cumulé
15 avril 2005	Augmentation de capital en numéraire	4.000.000	0,01	40.000	80.000	-	8.000.000
29 août 2005	Augmentation de capital en numéraire	6.000.000	0,01	60.000	140.000	-	14.000.000
17 juin 2008	Incorporation de réserves et élévation de la valeur nominale	-	0,11	1 400 000	1 540 000	-	14 000 000
19 juillet 2013	Augmentation de capital par compensation de créance	5 772 219	0,11	634 944,09	2 174 944,09	0,25	19 772 219

4.4 CAPITAL POTENTIEL

Aucune valeur mobilière donnant, immédiatement ou à terme, accès au capital de la SA FONCIERE VINDI n'a été émis.

4.5 MOUVEMENTS SUR ACTIONS PROPRES — AUTOCONTROLE

Néant

5. ORGANISATION DE LA DIRECTION GENERALE

Madame Sandrine CHOUKROUN, née le 14 mars 1971 à Maisons-Alfort (94 700), de nationalité française, résidant 15 rue Parrot – 75 012 Paris, a été nommée le 8 janvier 2013 au poste de Président du Conseil d'Administration, et ce, pour une durée de six (6) ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2017.

Madame Sandrine Choukroun cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Madame Evelyne Vaturi a été nommée née le 10 septembre 1953 à LA Goulette (Tunisie) de nationalité française, résidant 13/17 – Chalom aleHelm à Tel Aviv (Israël) a été nommée le 8 janvier 2014 au poste de Directeur Général Délégué, et ce, pour une durée de six (6) ans soit jusqu'à l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2017.

SITUATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Mandat	Nom	Fin du mandat
Président Directeur Général	Madame Sandrine CHOUKROUN	AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2017
Administrateur et Directeur Général Délégué	Madame Evelyne VATURI	AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2017
Administrateur	Madame Nicole GUEDJ	AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2018
Administrateur	Monsieur Antoine MENARD	AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2017

6. PRINCIPAUX RISQUES ENCOURUS PAR LA SOCIETE DANS LE CADRE DE SON ACTIVITE

Compte tenu de l'activité de la SA FONCIERE VINDI, les principaux risques dont la réalisation est susceptible d'avoir un effet défavorable pour la société, sa situation financière, son résultat sont les suivants :

RISQUES LIES A L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

L'évolution de l'économie et notamment du marché immobilier est susceptible d'affecter le niveau d'activité de la société

RISQUE ACTION CROSSWOOD - SCBSM ET FONCIERE VOLTA

L'évolution des cours de bourse est susceptible d'affecter les résultats de la société

RISQUE LIES A LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE

Dans le cadre de son activité, la société est tenue de respecter de nombreuses réglementations, notamment en matière d'urbanisme, de construction, d'environnement et de baux commerciaux. Toute modification significative de cette réglementation serait susceptible d'avoir un impact sur ses résultats ou ses perspectives de développement

7. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun évènement majeur à signaler

EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société va poursuivre la gestion de son portefeuille de participations, notamment dans les foncières cotées.

Elle devrait également poursuivre le développement de son activité immobilière via l'acquisition indirecte de biens immobiliers.

Nos perspectives sont encourageantes.

8. CONTRÔLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.

Votre Commissaire aux comptes vous donnera dans son rapport général toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés, et dans son rapport spécial, les informations relatives aux conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

Nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées, et dont le texte figure à la section 2 ci-dessous des présentes, recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Les mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant arrivent à échéance. Il convient de se prononcer sur le renouvellement de leur mandat.

9. ETAT DES DETTES

ETAT DES DETTES ET CREANCES FONCIERE VINDI AU 31/12/2014

	- 1 ANS	+ 1ANS	+ 2 ANS	+ 3 ANS	+ 4 ANS	+ 5 ANS
FOURNISSEURS						
ALAMO				0	13294	
ARENDT			-	3379		
ART RENOV	-	3 233,00				
AQUISOLS		-	3 288,00			
CATALA			-	8490		
DISFEB		-	15 661,00			
DELOITTE	18 738,00	-	-			
EURONEXT	4 950,00					
FARACHE	6 000,00					
J HOCHÉ	29 479,00	39 770,00	55 165,00	39811	20829	0
JPV EXPERTISE	3 720,00					
LCM		52 824,00				
MAT PLATRERIE		-	11 956,00			
METALKI		-	2 941,00			
OBLO				0	2499	
SANILEC	-	3 643,00				
SCBSM	-	14 980,62				
SOCIETE GENERALE	9 514,00					
VERHAEGUE	3 353,00			1230		
TOTAL FOURNISSEURS	75 754,00	114 450,62	89 011,00	52 910,00	36 622,00	-

SECTION 2 ; PRESENTATION DES RESOLUTIONS A SOUMETTRE A L'ASSEMBLEE GENERALE A TITRE ORDINAIRE

Première résolution (Approbation des comptes sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, et du commissaire aux comptes approuve lesdits rapports, l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et les annexes arrêtés au 31 décembre 2014, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se soldant par une perte de 1.345.713 euros.

Deuxième résolution (Conventions des articles L. 225-38 et suivants du code de commerce)

Statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale approuve, dans les conditions de l'article L 225-40 dudit code, chacune des conventions qui y sont mentionnées, ainsi que ledit rapport.

Troisième résolution (Affectation du résultat)

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir constaté que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2014 se soldent par une perte de 1.345.713 euros, décide de l'affecter comme suit :

-1 345 713 euros au compte « Report à nouveau » s'élevant à 12 162 955 euros et qui sera porté du fait de cette affectation à la somme de 10 817 242 euros

L'Assemblée Générale reconnaît en outre qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Quatrième résolution (Quitus aux administrateurs)

Comme conséquence de l'approbation des résolutions qui précèdent, l'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Cinquième résolution (Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance pris des termes du rapport du conseil d'administration, constatant que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société Deloitte & Associés, arrive à échéance à l'issue de la présente assemblée, décide de le renouveler pour une durée de six (6) exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La société Deloitte & Associés a déclaré par avance accepter le renouvellement de son mandat et qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Sixième résolution (Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes suppléant)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport du conseil d'administration, prenant acte du fait que le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Jean-Claude SAUCE arrive à échéance à l'issue de cette assemblée, décide de le renouveler pour une durée de six (6) exercices sociaux expirant à l'issue de l'assemblée ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Monsieur Jean-Claude SAUCE a déclaré par avance accepter le renouvellement de son mandat et qu'elle n'exerce aucune fonction et n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Septième résolution (Fixation du montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil)

L'Assemblée Générale fixe le montant global annuel des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration à 5 000 (cinq mille) euros, à compter de l'exercice 2015.

Huitième résolution (Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités)

Il vous est proposé de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie, ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Votre Conseil d'Administration vous invite, après la lecture des rapports présentés par vos commissaires aux comptes, à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration